



## RENCONTRE REGIONALE DE HAUT NIVEAU POUR UNE TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE APAISEE ENTRE LE SAHEL ET LES PAYS COTIERS

*Accra, Ghana 7 – 10 Octobre 2018*

### TERMES DE REFERENCE DE LA SIXIEME EDITION DES RENCONTRES DE HAUT NIVEAU



**CARE**

**ACTING FOR LIFE**

Secrétariat du **Club** DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



**LA BANQUE MONDIALE**

**En partenariat avec :**



## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

### 1.1 L'élevage pastoral, un système d'activité revêtant une importance capitale pour l'économie régionale

L'élevage constitue une activité économique structurante qui occupe une place centrale dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Avec un cheptel qui est évalué à plus de 346 millions de têtes (73,7 millions de bovins, 110,3 millions d'ovins, 157,1 millions de caprins et 4,6 millions de camelins), le sous-secteur de l'élevage constitue l'un des moteurs de l'économie agricole de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (Kagoné, 2019). Sur le plan macro-économique, sa contribution à la création de la richesse régionale est estimée à plus de 5 % du Produit Intérieur Brut des Etats de la CEDEAO. Ce taux peut atteindre, voire dépasser 10 à 15 % dans certains pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad.

L'élevage apporte une forte contribution dans d'autres domaines, à travers : (i) le renforcement de la dynamique d'intégration économique, grâce au développement d'échanges multiformes entre les régions, les territoires et les acteurs ; (ii) la densification des économies locales à la faveur des activités qui sont développées au niveau des marchés à bétail, des unités de collecte et des mini laiteries, etc. ; (iii) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ; et (vi) la valorisation de vastes territoires où l'agriculture est aléatoire.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'élevage pastoral qui permet de s'adapter à la saisonnalité des ressources naturelles et de se prémunir contre les aléas climatiques reste largement prédominant. Le système d'élevage mobile (transhumant et nomade) concerne environ 70 à 90 % du cheptel bovin et 30 à 40 % des petits ruminants (CSAO-OCDE, CEDEAO, 2008). Cette caractéristique de l'élevage n'a pas été modifiée par les évolutions en cours, notamment la complexification et la diversification des modes d'élevage qui intègrent des systèmes intensifs et semi-intensifs dans les zones péri-urbaines.

Dans le contexte actuel, la mobilité du bétail constitue une stratégie très importante de production animale et de mise en marché du bétail dans les systèmes d'élevage pastoral et agropastoral. Les systèmes de mobilité sont multiples et divers (déplacements de faible ou de grande amplitude, transhumance nationale ou transfrontalière, etc.). La flexibilité qui constitue le trait commun à l'ensemble des systèmes de mobilité se traduit par l'ajustement des itinéraires de déplacement pour optimiser la sécurité des animaux (réduction des risques encourus) et garantir de meilleures conditions d'alimentation et d'abreuvement.

L'ampleur et l'orientation des mouvements de transhumance ont connu des évolutions importantes au cours de la période écoulée. La transhumance transfrontalière s'est intensifiée depuis les sécheresses des années 70. Il existe actuellement trois grands axes structurants de déplacement du bétail qui sont plus ou moins imbriqués : (i) le premier axe draine les animaux des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Mauritanie) vers les pays côtiers (Benin, Nigeria, Ghana, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, RCA et Cameroun) ; (ii) le deuxième axe concerne des déplacements en sens inverse allant des zones soudaniennes (Bénin et Nigeria) vers la zone sahélienne (Niger) ; et (iii) le troisième axe concerne des déplacements circonscrits au sein des deux grandes zones (pays de départ d'une part et pays d'accueil d'autre part). Les couloirs de transhumance et les axes commerciaux sont souvent fortement imbriqués ; ce qui met en relief les complémentarités écologiques entre le Sahel et les pays côtiers, ainsi que les intérêts économiques mutuels de ces zones.

Pourtant dans le même temps, on constate que la dynamique structurelle de la mobilité pastorale a connu des mutations profondes, tant au niveau national qu'à l'échelle transfrontalière. La vulnérabilité à laquelle la mobilité se trouve confrontée s'inscrit dans des tendances lourdes marquées par la pression démographique, le développement des cultures commerciales et la baisse de la fertilité des sols ; tous facteurs qui ont engendré une extension considérable des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales. En effet, dans les pays côtiers, la pression agricole et forestière sur les terres conduit à l'occupation des espaces pastoraux stratégiques. Une telle situation qui accroît considérablement les difficultés de déplacement des troupeaux transhumants et d'exploitation pastorale des ressources naturelles entraîne l'exacerbation des conflits fonciers.

Actuellement, la transhumance transfrontalière est victime de représentations déformées et réductrices. Les lieux communs qui sont véhiculés dans l'opinion publique ne retiennent de la mobilité transfrontalière que les méfaits qu'elle engendre dans les zones de transit et d'accueil. La persistance de tels préjugés est d'autant plus inquiétante que la transhumance transfrontalière est désormais suspectée d'être l'un des facteurs de propagation de l'extrémisme violent. De ce fait, le problème de

l'accès aux ressources pastorales et celui de la précarité croissante des conditions de production pour l'élevage pastoral sont relégués au second plan.

## 1.2 Les législations foncières et pastorales à l'épreuve des mutations en cours dans la région

Pour exploiter au mieux le potentiel économique et social que recèle l'élevage, mais aussi minimiser les conflits liés à la mobilité du bétail, les communautés économiques régionales et leurs États membres ont adopté diverses législations qui encadrent le sous-secteur. Parmi les dispositions réglementaires les importantes figurent : (i) la décision ADEC 05/10/98 réglementant la transhumance transfrontalière dont l'instrument d'application est le certificat international de transhumance ; (ii) le règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre effective de la réglementation régionale sur la transhumance transfrontalière ; (iii) les codes pastoraux ; (iv) les lois d'orientation agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; et (v) les codes fonciers et autres régimes de fiscalité rurale élaborés dans plusieurs pays.

L'application des dispositions que contient ce cadre réglementaire s'effectue dans un contexte de transformations structurelles des sociétés ouest-africaines et sahéniennes. Pour l'essentiel, les phénomènes qui engendrent un impact sur le pastoralisme et la transhumance sont liés à : (i) la croissance démographique rapide, l'augmentation du cheptel et le maintien des systèmes extensifs de production ; (ii) l'accentuation de la variabilité et du changement climatique ; et (iii) la montée en puissance de l'insécurité qui affecte les personnes et les biens. Ces phénomènes accentuent la pression exercée sur les ressources naturelles et aggravent les tensions dans les relations sociales entre les usagers des espaces ruraux ; ce qui conduit à l'augmentation de la fréquence des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Ces hostilités dégénèrent fréquemment en des affrontements intercommunautaires meurtriers. La montée des conflits et des antagonismes liés aux ressources naturelles suscite des préoccupations d'autant plus fortes que ces conflits constituent un enjeu social, économique et politique qui est particulièrement important pour deux raisons au moins :

- a) Les modes de régulation traditionnels des conflits sont de moins en moins reconnus et appliqués, alors que dans le même temps les institutions locales (collectivités décentralisées) et nationales (institutions publiques) ne parviennent pas à prévenir de manière efficace la pression sur les ressources foncières et naturelles exercée par des usagers ou par des investisseurs, ni à adapter des formes de prévention et de gestion des antagonismes entre les usagers des espaces ruraux ;
- b) La gestion du foncier et des autres ressources naturelles constitue un véritable défi de complexité qui est lié à plusieurs variables, notamment : (i) le statut et les dimensions multiples du foncier (productive, sociale et politique) ; (ii) la multiplicité et le continuum des droits d'accès qui sont négociés entre usagers, ayants droit, autorités de gouvernance des ressources ; et (iii) l'instrumentalisation des conflits.

Pour remédier à cet état de fait, les Gouvernements, les institutions d'intégration et les organisations des producteurs ruraux, notamment les organisations d'éleveurs s'emploient à mettre en œuvre des stratégies articulées autour de : (i) la réalisation d'investissements structurants permettant d'améliorer la productivité animale et les conditions de mise en marché du bétail ; et (ii) la promotion du dialogue multi-acteurs à différentes échelles d'intervention, en vue de favoriser une gestion apaisée de la transhumance.

## 1.3 Cap sur le renforcement des initiatives d'appui au pastoralisme et de promotion d'une transhumance transfrontalière apaisée

Le colloque qui s'est tenu à N'Djamena (Tchad) en mai 2013 a démontré que la bande saharo-sahélienne est au centre des préoccupations de la communauté internationale parce qu'elle est perçue désormais comme une menace pour la stabilité des États de la région et la sécurité internationale. La volonté de relever les défis qui se posent dans cette zone est à l'origine d'un regain d'intérêt de l'ensemble des acteurs (États, institutions d'intégration et partenaires techniques et financiers) qui sont soucieux de garantir une meilleure prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et les stratégies de coopération. Cet intérêt a été confirmé lors du forum de haut niveau sur les systèmes pastoraux qui s'est tenu à Nouakchott (Mauritanie) en octobre 2013. Depuis lors, les principaux acquis obtenus portent sur : (i) la mise en œuvre d'une dizaine de projets et programmes régionaux<sup>1</sup> qui ont permis de mobiliser un financement global d'environ 450 millions de dollars US ; et (ii) l'institutionnalisation d'une concertation régionale de haut niveau pour une transhumance apaisée entre le Sahel et les pays côtiers.

<sup>1</sup> PRAPS, PREPP, BRACED, PARSAO, PREDIP, PEPISAO, PACBAO, PDPDS, P3F, PRIDEC MOPP et PROACT SAHEL

Depuis la première édition tenue en janvier 2015 à Lomé (Togo), la concertation de haut niveau regroupe : (i) les réseaux des organisations d'éleveurs ; (ii) les représentants des Gouvernements des pays du couloir central, notamment trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) et cinq pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo) ; (iii) les institutions de coopération et d'appui technique ; et (iv) les organismes de recherche et les ONG intervenant dans le sous-secteur de l'élevage. Les concertations permettent de traiter la problématique du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière sous l'angle de la coopération régionale et de l'interdépendance entre les zones sahéliennes et côtières. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la réalisation des investissements, d'une part et, sur l'amélioration de l'efficacité des dispositifs et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, d'autre part.

Plus spécifiquement, la concertation permet de faire le bilan de la campagne de transhumance écoulée et de planifier celle à venir. Elle sert également de cadre pour des discussions stratégiques sur le pastoralisme et la transhumance. Entre 2015 et 2017, la concertation de haut niveau a servi de plateforme pour la validation des résultats des études de faisabilité qui ont été facilitées dans le cadre de la « *Task Force Élevage* », ainsi que celles qui ont été réalisées sous la coordination technique du RBM (Composante « *Aliment du bétail* » de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire et document de formulation du Programme Régional d'Investissement pour le Développement de l'Élevage et du Pastoralisme dans les pays côtiers – PRIDEC). Le PRIDEC dont la formulation a été impulsée par les pays côtiers, avec l'appui des organisations d'éleveurs et les partenaires au développement s'articule autour de la vision de systèmes de production et d'échanges régionalement intégrés qui génèrent des bénéfices importants autant pour les pays côtiers que sahéliens. La consolidation d'un tel système s'est fondée sur la prise en compte du concept de « *biens publics communautaires* » comme base référentielle du programme.

En résumé, la concertation multi-acteurs de haut niveau permet de renforcer le dialogue entre les pays sahéliens et côtiers, tout en offrant un cadre et des instruments d'évaluation et de planification de la campagne de transhumance, mais aussi en établissant des mécanismes de coordination des actions de prévention et de gestion des conflits entre différents usagers des ressources naturelles, notamment ceux qui opposent les agriculteurs aux éleveurs.

La 6<sup>ème</sup> édition qui aura lieu à Accra (Ghana) intervient à une période charnière. En effet, s'appuyant sur les dispositions du règlement C/REG.3/01/03, les conclusions de la conférence régionale sur le pastoralisme qui s'est tenue à Abuja (Nigeria) en 2018 et les recommandations de la dernière édition de la concertation de haut niveau tenue à Cotonou (Bénin), la CEDEAO a lancé quatre processus portant sur :

- a) L'organisation de concertations décentralisées au niveau des différents couloirs de transhumance dont deux auront lieu en 2019 : (i) une première concertation dans le couloir Ouest réunissant les pays de la Mano River Union (à l'exception de la Côte d'Ivoire) et ceux de la Séné­gambie plus la Mauritanie ; et (ii) une seconde rencontre autour du bassin du lac Tchad qui regroupera le Niger, le Nigeria, le Cameroun et la République Centrafricaine ;
- b) L'évaluation de l'état de mise en œuvre du cadre réglementaire du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière, notamment la portée et les limites du point de vue juridique et opérationnel de la Décision ADEC 05/10/98, du règlement C/REG.3/01/03, ainsi que des législations en vigueur dans les quinze pays de la Communauté (y compris leur renégociation, le cas échéant) ;
- c) Une analyse portant sur la perception de l'ensemble des acteurs intervenant à différentes échelles aussi bien dans les pays sahéliens que côtiers, afin de comprendre l'état d'esprit des parties prenantes, ainsi que la manière dont le pastoralisme et la transhumance sont perçus. Cette réflexion devra permettre de développer un mécanisme approprié pour changer positivement la perception de l'élevage pastoral ;
- d) La construction d'une vision partagée des systèmes d'élevage mobile des ruminants adossée à une stratégie régionale de développement des systèmes d'élevage et de sécurisation de la mobilité du bétail.

## 2. OBJECTIFS POURSUIVIS ET RESULTATS ATTENDUS

---

## 2.1. Objectifs visés par la réunion régionale de haut niveau

L'objectif de la 6<sup>ème</sup> édition de la concertation de haut niveau est de contribuer à l'amélioration de la gestion des flux de transhumance transfrontalière et infra nationale, en fournissant aux décideurs politiques des informations leur permettant de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux déplacements des animaux en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Les objectifs spécifiques de la 6<sup>ème</sup> édition de la concertation de haut niveau sont les suivants :

- a) Évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations formulées lors de la 5<sup>ème</sup> édition de la rencontre régionale de haut niveau ;
- b) Faire le bilan de campagne de la transhumance transfrontalière 2018/2019 et procéder à la programmation de celle 2019/2020 ;
- c) Échanger sur des dynamiques régionales en cours ou envisagées (Offensive Lait, composante « *Aliment du bétail* » de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire) ;
- d) Échanger sur les perspectives de financement des composantes nationales du PRIDEC (Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo) ;
- e) Prendre connaissance de l'état d'avancement des études suivantes : (i) évaluation du cadre réglementaire des systèmes d'élevage extensifs et de la transhumance transfrontalière ; (ii) analyse de l'impact socio-économique et environnemental des systèmes d'élevage extensif et de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; et (iii) analyse portant sur la perception de l'ensemble des acteurs intervenant à tous les niveaux dans les pays sahéliens et côtiers, afin de comprendre l'état d'esprit des parties prenantes, ainsi que la manière dont le pastoralisme et la transhumance sont perçus ;
- f) Adopter les documents de base de la « *Task Force Elevages et Pastoralisme* ».

## 2.2. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Le niveau de mise en œuvre des recommandations formulées lors de la 5<sup>ème</sup> édition de la rencontre régionale de haut niveau est évalué ;
- b) Le bilan de la campagne de transhumance 2018/2019 est réalisé et la programmation de celle 2019/2020 faite ;
- c) Des engagements sont pris avec les partenaires en vue d'un accompagnement des Etats dans le financement de la mise en œuvre des composantes nationales du PRIDEC ;
- d) L'examen des initiatives en cours ou envisagées est faite et leur pertinence et cohérence sont évaluées ;
- e) Le point est fait sur l'état d'avancement des études suivantes : (i) évaluation du cadre réglementaire des systèmes d'élevage extensifs et de la transhumance transfrontalière ; (ii) analyse de l'impact socio-économique et environnemental des systèmes d'élevage extensif et de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; et (iii) analyse portant sur la perception de l'ensemble des acteurs intervenant à tous les niveaux dans les pays sahéliens et côtiers, afin de comprendre l'état d'esprit des parties prenantes et des écarts ou jugements subjectifs portés sur le pastoralisme et la transhumance ;
- f) Les documents fondamentaux de la « *Task Force Elevages et Pastoralisme* » sont adoptés.

## 3. MODALITES DE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

---

### 3.1. Date et lieu

La 6<sup>ème</sup> édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel se déroulera du 7 au 10 octobre 2019 à Accra, République du Ghana

La rencontre se déroulera en trois temps :

- ⇒ La journée du **7 octobre 2019** sera consacrée à la concertation des OPR sur la situation pastorale en l'Afrique de l'Ouest et au Sahel ;
- ⇒ Les journées du **8 et 9 octobre 2019** seront consacrées aux travaux des experts des pays et des représentants des organisations techniques de coopération. En marge des travaux des experts, il sera organisé une concertation entre la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, les responsables des OP et les partenaires techniques et financiers sur : (i) le financement du PRIDEC ; et (ii) la coordination de l'ensemble des initiatives portant sur le pastoralisme.
- ⇒ La journée du **10 octobre 2019** sera dédiée à la session ministérielle.

### 3.2. Participants

Les participants de la 6<sup>ème</sup> édition de la rencontre de haut niveau sont les suivants :

- ⇒ Experts & Ministres représentant les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo) et sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) qui sont les initiateurs de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée ;
- ⇒ Représentations des Organisations Inter-Gouvernementales, en l'occurrence la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'ALG, le Conseil de l'Entente et l'ABN ;
- ⇒ Représentants des organisations professionnelles agricoles, pastorales, de la société civile et du secteur privé : APESS, RBM, ROPPA, CORET, COFENABVI et AFAO ;
- ⇒ Représentants des partenaires techniques et financiers et autres institutions techniques d'appui et de facilitation : UE, USAID, FAO, Banque Mondiale, BAD, BID, BIDC, BOAD, AFD, DDC, Hub Rural, Secrétariat CSAO/OCDE, ASDI, GIZ, OIM ;
- ⇒ Organismes de recherche et de développement agricole : CORAF, CIRAD, ILRI, IRD ;
- ⇒ Représentants des organisations non gouvernementales et agences-conseils : IRAM, SNV, AFL, CARE, IIED, ATL, OXFAM et UICN.

## IV. Agenda prévisionnel

Horaires	Activités	Responsable
<b>Journée 1 : 7 Octobre 2019 concertation des OPR sur la situation pastorale et la transhumance : bilan 2018-2019 et perspectives 2019-2020</b>		<b>Toutes OPR</b>
<b>Journée 2 : 8 Octobre 2019</b>		
8h30- 9 heures	Arrivée et installation des participants	CEDEAO/RBM
Section 1 : cérémonie d'ouverture des travaux		
9h-9h40	❖ Mot de bienvenue du représentant du RBM au Ghana	<b>RBM</b>
	❖ Discours du Secrétaire Permanent du RBM	
	❖ Discours du représentant des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, Union Européenne, DDC et AFD)	
	❖ Discours du Commissaire en charge du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO	
	❖ Allocution d'ouverture de Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Ghana	
9h40-10h	<b>Retrait des autorités et photo de groupe</b>	Facilitation Hub Rural
10h-10h30	<b>Pause café</b>	CEDEAO/RBM
<b>Section 2 : bilan de la mise en œuvre des recommandations de la 5<sup>ème</sup> édition et de la campagne de transhumance 2018/2019</b>		
10h30-10h40	Présentation de l'agenda de la rencontre régionale de haut niveau et des résultats attendus	Facilitateur
10h40-11H	<b>Communication n° 1 :</b>  ❖ Etat de mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la cinquième édition de la rencontre régionale de haut niveau	CT/RBM
11h-11h15	<b>Communication n° 2 :</b>  ❖ Etat de mise en œuvre des recommandations de la section Ministérielle de la cinquième édition et	DADR



	perspectives à court et moyen termes	
11h15- 13h	<b>Communication n° 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bilan de la campagne de transhumance 2018/2019 dans les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo) et sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) et perspectives pour un bon déroulement de la campagne 2019/2020</li> </ul>	Représentants Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo Burkina Faso, Mali et Niger.
13h-13h20	<b>Communication n° 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Restitution des conclusions des concertations sous régionales des couloirs Ouest et de la zone du bassin du bassin du lac Tchad</li> </ul> <b>Communication n° 5 :</b> CEDEAO <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Analyse régionale des principaux enjeux et défis de la campagne agropastorale et pastorale</li> </ul>	CEDEAO
13h20-13h50	<b>Discussions générales sur les communications</b>	
13h50-14h50	<b>Pause déjeuner</b>	CEDEAO/ RBM
14h50- 15h20	<b>Communication n° 6 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation de la perception du déroulement de la campagne de transhumance par les Acteurs Non Étatiques (ANE)</li> </ul>	RBM/ APESS/ ROPPA/ CORET
15h20-15h50	<b>Discussions générales</b>	
<b>Section 3 : Etat de mise en œuvre des initiatives régionales</b>		
15h50-16h30	<b>Communication n° 7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Analyse des synergies et des articulations entre les initiatives régionales consacrées à l'élevage et au pastoralisme : leçons apprises et recommandations</li> </ul>	CEDEAO /Club SAHEL
16h30-17h	<b>Communication n° 8</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Présentation des initiatives du département Politique, Paix et sécurité de la CEDEAO</b></li> </ul>	Département Politique, Paix et Sécurité
17h-17h 15	<b>Pause café</b>	
17h15h -17h30	Synthèse des grandes conclusions et leçons de la journée 1	Facilitateur (Hub Rural)

Section 4 : Analyse et adoption de documents stratégiques		
9h-9h30	<b>Communication n° 9</b> Présentation des conclusions préliminaires des études : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Evaluation du cadre réglementaire des systèmes d'élevage extensif et de la transhumance transfrontalière</li> <li>❖ Impact socio économique et environnemental des systèmes d'élevage extensif et de la transhumance transfrontalière</li> </ul>	CEDEAO
9h30-10h	<b>Discussions générales</b>	
10h-10h30	<b>Pause café</b>	
10h30-11h	<b>Communication n° 10</b>  ❖ Présentation des grandes orientations de la stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local (Offensive lait)	CEDEAO/HUB RURAL
11h- 11h30	<b>Discussions générales</b>	
11h30-12h00	<b>Communication n° 11</b>  ❖ Adoption de la note de présentation de la Task Force « Elevages et Pastoralisme »	CEDEAO
12h-13h00	<b>Questions diverses</b>	
13h00-14h30	<b>Pause déjeuner</b>	
14h30 -16h	Echanges entre les partenaires techniques et financiers (UE, AFD, DDC, GIZ, BM) et les organisations inter-gouvernementales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CORAF)  <b>Président</b> : M. Sékou Sangaré, Commissaire DAERE CEDEAO  <b>Modérateur</b> : Dr Yama Mbodj, Directeur Exécutif Hub Rural	
16h-17h30	Adoption du rapport final de la rencontre des Experts	CEDEAO/Hub Rural
<b>Journée 4 : 10 Octobre 2019</b>		
<b>Section 5 : Réunion Ministérielle</b>		

8H30 - 10H15	<p>Examen du rapport des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Examen de la synthèse de la discussion entre les partenaires techniques et financiers et les organisations inter-gouvernementales (CEDEAO, UEMOA, CILSS)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Facilitation Club Sahel</b></p>	
10H15 - 11H00	Pause-café	
11h-12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Examen et validation du communiqué final</li> </ul>	
12H00 - 15H00	Pause déjeuner	
Session 6 : Cérémonie de clôture		<b>Facilitation Club du Sahel</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lecture du communiqué final (conclusions et recommandations)</li> <li>❖ Discours du Secrétaire Permanent du RBM</li> <li>❖ Discours du représentant des partenaires techniques et financiers</li> <li>❖ Allocution du Ministre, porte-parole des Ministres présents à la 6<sup>ème</sup> édition</li> <li>❖ Discours du Commissaire en charge du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO</li> <li>❖ Allocution de clôture du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Ghana</li> </ul>	